



« Après les cours... »

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE 2019/2020

De la 6° à la 3°

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

PLAJ

6, rue des Micocouliers

33410 Cadillac

06 09 46 10 16

Mail : plaj@convergence-garonne.fr

Cette structure est cofinancée par :



PREAMBULE :

Le Point Loisirs Accueil Jeunes (PLAJ) dépend de la Communauté de Communes, c'est une structure d'accueil pour les jeunes du secondaire à 17 ans. Depuis 2007, les animateurs du PLAJ accompagnent les jeunes sur différents projets de loisirs mais également, ils les écoutent, les orientent. Pour la troisième année consécutive, nous mettons en place ce projet d'accompagnement à la scolarité.

Le règlement de fonctionnement suivant se veut être un guide complet pour les jeunes, les parents, les partenaires... L'équipe du P.L.A.J reste disponible pour répondre à toutes vos questions. Ce document est un contrat d'engagement moral entre vous, votre enfant et la structure, il doit être signé et retourné

Bonne lecture.

Nous nous appuyons sur la charte nationale d'accompagnement à la scolarité (http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_1_.pdf):

« On désigne par accompagnement à la scolarité l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social »

Les enjeux du projet d'accompagnement à la scolarité tournent autour de 3 axes :

- * L'ouverture culturelle et l'élargissement des centres d'intérêts de jeunes, nécessaires à la réussite scolaire
- * L'accompagnement à la parentalité, notamment dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.
- * L'aide aux devoirs.

Les objectifs de l'accompagnement à la scolarité tendent à :

- * Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches... susceptibles de faciliter l'accès au savoir.
- * Elargir leurs centres d'intérêts
- * Favoriser l'autonomie des jeunes et le "vivre ensemble"
- * Permettre à chacun de trouver sa place et valoriser leurs pratiques, leurs savoirs (savoir-être et savoir-faire)
- * Lutter contre toutes les formes d'exclusions (accessibilité géographique, tarifaire...)
- * Proposer des temps d'échange entre les parents et avec les animateurs...

1/ JEUNES ACCUEILLIS :

L'accompagnement à la scolarité accueille les jeunes collégiens scolarisés, de la 6^e à la 3^e, des collèges de Cadillac (Anatole France et J.J Lataste) et de Podensac (Georges Brassens). La priorité est donnée, pour ce projet, aux jeunes résidant ou ressortissant du territoire de la CDC.

Nous pouvons accueillir 8 jeunes simultanément par séance.

2/ LOCAL ET MATERIEL :

L'accompagnement à la scolarité se déroule dans les locaux du P.L.A.J. au 6 rue des Micocouliers, à Cadillac. Le bâtiment est constitué d'une grande salle utilisée uniquement pour l'accompagnement à la scolarité, et d'autres pièces éventuellement, permettant de scinder le groupe.

Le bâtiment dispose de :

- 3 postes informatiques avec accès à Internet
- 1 tablette avec accès à Internet
- 1 imprimante multifonction
- De divers matériels pédagogiques
- De divers livres et documents (médiathèque de Podensac) renouvelable tous les mois et demi.

3/ ORGANISATION DES SEANCES :

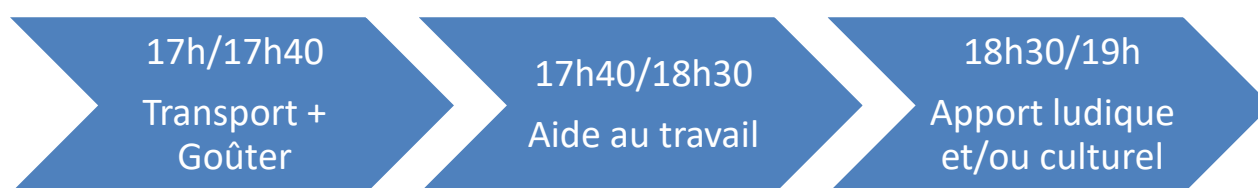
Les séances d'accompagnement à la scolarité ont lieu :

- **Les mardis et les jeudis des semaines scolaires de 17h à 19h.**

(MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES POUR LE BON DEROULEMENT DES SEANCES)

- **Pas de séances pendant les vacances scolaires.**

Les séances sont articulées ainsi (des modifications pourront être apportées) :



- **Le temps « récréatif » :**

De 17h à 17h30, nous allons chercher, en minibus, les jeunes au collège et nous faisons une pause accompagnée d'un goûter équilibré. C'est un moment convivial et nécessaire qui permet les échanges et prépare au bon déroulement du temps de travail. Arrivée possible à 17h10 pour ceux qui ne bénéficient pas du transport.

- **Le temps « studieux » :**

Ce moment est découpé en 2 parties :

- 10 minutes d'apports méthodologiques (lire son agenda, s'organiser, prévoir son matériel...).
- 40 minutes consacrées à l'aide au travail individuelle ou collective.

ATTENTION LES DEVOIRS NE SERONT PEUT-ETRE PAS TERMINES APRES UNE SEANCE, ce n'est pas l'objectif principal !

- **Le temps « créatif » :**

En fin de séance, nous terminons par un apport ludique et/ ou culturel, pour amener les jeunes à jouer, à se réaliser, à s'exprimer, à imaginer, à chercher, à découvrir...

Ce temps permet une approche ludique des matières scolaires et valorise le jeune dans ses connaissances et savoir-faire.

Pour cela, nous préparons nos séquences d'animation en amont et pour un cycle.

- **La fin de séance :**

Dans la mesure du possible, nous souhaitons échanger avec les familles en fin de séance, mais les jeunes pourront également partir seul de l'accompagnement à la scolarité.

- **Les sorties :**

Une fois par cycle, une sortie culturelle est organisée pour les 16 jeunes, ayant fréquentés l'accompagnement à la scolarité du cycle. Une participation pourra être demandée pour financer cette sortie.

4/ LE CALENDRIER DES CYCLES :

Ce projet est mis en œuvre sur l'année scolaire 2019/2020 : du 1 octobre 2019 au 18 juin 2020 (soit 31 semaines).

Les 3 cycles seront découpés ainsi :

- Du mardi 1 Octobre 2019 au jeudi 21 Décembre 2019
- Du mardi 7 Janvier 2020 au jeudi 27 Mars 2020
- Du mardi 2 Avril 2020 au jeudi 18 Juin 2020

Un jeune s'inscrit pour un **cycle complet**, il a la possibilité de continuer sur les cycles suivants.

5/ L'INSCRIPTION :

L'inscription des jeunes se fait directement au PLAJ.

Lors d'une rencontre avec un des 2 parents nous présentons le projet d'accompagnement à la scolarité. Pour bénéficier de l'accompagnement à la scolarité, il faut être adhérent du PLAJ.

6/ TARIFS ET FACTURATION :

Le tarif est de 15€ par cycle et par jeune.

Une facture est envoyée, à la fin du dernier mois du cycle. Le règlement s'effectue dès réception de la facture auprès du **Pôle Enfance et Jeunesse** : (ex Espace Accueil Famille, 9 rue Claude Bouchet, 33410 Cadillac), à :

- Podensac : le mardi 13h30 à 18h et
- Cadillac : le mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 18h,

Soit :

- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
- espèces
- chèques CESU
- chèques vacances
- paiement en ligne sur site internet du portail famille
- prélèvement automatique

Le non-règlement de la facture entraîne de ne plus accueillir le jeune sur l'accompagnement à la scolarité. Toute absence doit être signalée au moins 48 heures à l'avance mais aucun remboursement ne pourra être envisagé.

Aucun paiement ne sera réceptionné au PLAJ.

7/ L'EQUIPE :

Les accompagnants sont dans une démarche de valorisation des jeunes, de leurs savoir-faire et de leurs savoir-être. Ils s'adaptent au déroulement des séquences.

Les animateurs sont des référents en termes d'information, d'évolution des parcours de jeunes, d'orientation, de communication avec les familles...

8/ LIEN AVEC LES FAMILLES :

Pour aider l'équipe à mieux connaître votre enfant, des temps d'échange sont indispensables, nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous interpeller. Chaque parent avec son enfant est accueilli de façon individuelle et personnalisée.

Des rencontres autour de moments festifs où les parents sont conviés peuvent être organisées.

Toutes les familles sont informées des actions menées au sein de la structure par voie d'affichage via le panneau d'information situé à l'entrée de la structure ou par mail.

Le PLAJ est un lieu d'accueil et de vie ouverte à tous, toutefois il est demandé à tous les parents de respecter le fonctionnement de la structure (heure de départ, d'arrivée...).

9/ LIEN AVEC LE COLLEGE :

La Principale du collège Anatole France et la CPE, rencontrées en fin d'année, nous ont proposés de communiquer sur le projet. Nous entretiendrons avec le collège, un lien à chaque cycle pour faire un point sur les inscrits. Le collège nous prête des manuels scolaires des matières principales pour chacun des niveaux.

10/ EVALUATION DU DISPOSITIF :

En fin d'année scolaire, nous évaluerons ce projet, les différents partenaires seront amenés à participer à ce bilan (jeunes, parents, collègues). Les conclusions et perspectives découlant de cette évaluation permettront aux acteurs du projet d'envisager des modifications.

NB Ce présent règlement de fonctionnement peut faire l'objet de modifications.

**SIGNATURE DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE
L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**

A retourner au PLAJ



Je soussigné Certifie, lu et approuvé,
le présent Règlement de Fonctionnement de l'accompagnement à la scolarité de mon
enfant....., et m'engage à m'y conformer.

A Cadillac, le

SIGNATURE DU JEUNE	SIGNATURE DU OU DES PARENTS	VISA DIRECTION